

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2003)
Heft: 169-170

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN BREF



LUCERNE

• Avec son candidat Rätö Camenisch, l'UDC n'est pas parvenue à placer l'un des siens au Gouvernement lucernois. Le peuple a élu trois PDC, un radical et une socialiste. C'est suite à une initiative de l'UDC que le nombre de sièges à l'Exécutif cantonal lucernois a été ramené de sept à cinq.

TESSIN

■ référendum déposé
 re un projet de centrale tessinoise d'incinération des ordures n'est pas valable. Sur les 4 949 signatures recueillies, 359 ne sont pas valables car elles n'ont pas été certifiées par les communes respectives. Elles s'ajoutent

MAGASINS : LA BATAILLE DES HORAIRES

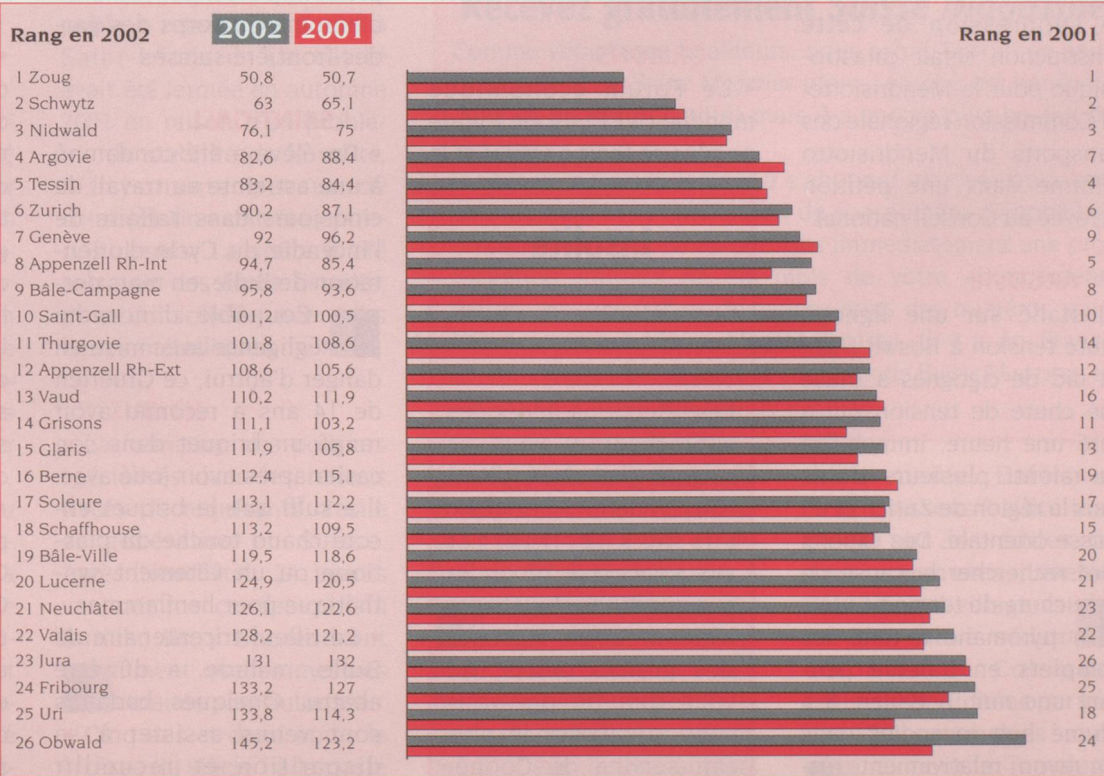
Les magasins de stations-service, les kiosques et les petits commerces d'alimentation fribourgeois ne pourront pas étendre leurs heures d'ouverture. Le peuple, par 37 382 voix contre 36 303, a refusé la révision de la loi cantonale sur l'exercice du commerce. La loi révisée aurait autorisé ces petits commerces à rester ouverts de 6 h à 21 h du lundi au samedi. La révision ayant été refusée, ils devront, comme tous les autres commerces, baisser

leur rideau au plus tard à 19 h du lundi au vendredi et à 16 h le samedi. Les Fribourgeois ne sont pas les seuls à s'être prononcés sur ce sujet. Les Saint-Gallois ont également refusé, par 52 % des voix, une révision similaire de leur loi qui aurait permis à tous les magasins de rester ouverts les jours de semaine jusqu'à 21 h. Épicerie et kiosques auraient eu la permission de 23 h, les magasins de garage celle de 1 h. La question des

heures de magasins a été récemment à l'ordre du jour dans plusieurs cantons. Fin mars, le Grand Conseil neuchâtelois a accepté une motion populaire portant sur l'extension des horaires d'ouverture des commerces. En septembre 2002, cinq cantons se sont prononcés en votation populaire. Genève et Thurgovie ont accepté d'étendre leurs horaires, alors que Bâle-Ville, Soleure et Zoug ont refusé.

OBWALD EN IMPOSE !

Le Jura n'est plus le canton où les impôts sont les plus lourds. Obwald l'a remplacé en 2002 à la dernière place du classement des cantons en fonction de leur charge fiscale. À l'autre bout du tableau, le trio de tête n'a pas changé de 2001 à 2002. Zoug (indice de 50,8 points sur une moyenne suisse de 100), Schwytz (63) et Nidwald (76,1) restent les trois cantons connaissant la charge des impôts cantonaux, communaux et paroissiaux la plus faible. À l'exception de Genève, tous les cantons romands connaissent une charge fiscale supérieure à la moyenne suisse. Au total, huit cantons (BE, SZ, AG, TG, TI, VD, GE, JU) ont enregistré une baisse de leur indice entre 2001 et 2002. Parmi ceux qui ont connu une hausse, cinq (ZH, NW, ZG, BL, AI) appartiennent à la catégorie des neuf cantons qui prélèvent des impôts inférieurs à la moyenne. Ces chiffres ressortent de la statistique de l'Administration fédérale des contributions.



Dans les cantons

▷ aux quelques centaines de signatures falsifiées par Flavio Maspoli et quatre de ses collaborateurs. Le Gouvernement tessinois se réserve la possibilité d'ouvrir une procédure administrative.

- L'ex-avocat Francesco Moretti (62 ans) a été condamné à quatorze ans de réclusion par la Cour d'assises de Lugano. Le verdict est une première suisse dans la mesure où l'accusé a été reconnu coupable d'appartenance à une organisation criminelle. Depuis son introduction dans le Code pénal suisse en 1994, l'article 260 ter n'avait pas encore été retenu dans un jugement. Moretti aurait blanchi au total 60 millions de francs provenant du trafic de drogue pour le compte des mafias sicilienne, calabraise et napolitaine.

- Le métro urbain entre Mendrisio, au Tessin, et Varèse, en Italie, ne doit pas être sacrifié dans le cadre des mesures d'économies prévues par la Confédération. La suppression de cette construction serait catastrophique pour le Mendrisiotto. La Commission régionale des transports du Mendrisiotto l'affirme dans une pétition envoyée au Conseil national.

ARGOVIE

- Installé sur une ligne à haute tension à Boswil (AG), un nid de cigognes a causé une chute de tension qui a duré une heure, immobilisé ou ralenti plusieurs trains dans la région de Zurich et en Suisse orientale. Des experts vont rechercher la cause de la chute de tension.

- Un pyromane a tenu les pompiers en haleine pendant une nuit, à Baden. Il a allumé huit incendies dans un rayon relativement restreint. Âgé de 24 ans, le jeune homme a été arrêté à

l'aube, trahi par les cloques qui couvraient ses mains. Souffrant de troubles psychiques, il a été incapable d'expliquer ses gestes.

THURGOVIE

- La manifestation d'extrémistes de droite contre " la violence des étrangers " n'a pas pu avoir lieu à Frauenfeld. Les contre-manifestants issus de la gauche ont aussi rebroussé chemin. Les autorités avaient interdit cette manifestation. La police attendait les manifestants à la gare et a procédé au contrôle d'une cinquantaine de personnes. Plusieurs objets jugés dangereux ont été saisis.

- L'ancien secrétaire municipal de Payerne (VD) Ivan Knobel a été choisi pour devenir le maire de la commune de Rickenbach (TG). Il a simplement répondu à une petite annonce par voie de presse. La loi cantonale thurgovienne permet d'aller chercher des candidats hors de la commune. En revanche, le nouveau maire a dû déménager et s'installer dans sa nouvelle commune.

GRISONS

- Le Forum économique mondial (WEF) risque fort de ne plus se tenir à Davos si la

Confédération ne participe pas davantage aux frais de sécurité. C'est la mise en garde lancée au Conseil fédéral par le Gouvernement des Grisons qui réclame une enveloppe de 11 millions de francs. De son côté, Berne ne veut pas consentir plus de 3,75 millions de francs.

GENÈVE

- La police genevoise a interpellé à Cointrin un Zurichois de 31 ans en possession de 1,6 kilos de cocaïne. La drogue était dissimulée dans le double fond de sa valise. Le jeune homme, qui arrivait de la République Dominicaine via Paris, s'est fait pincer au contrôle douanier.

SAINT-GALL

- Plus de 65 kilos d'héroïne d'une valeur de huit millions de francs ont été saisis à la douane de St. Margrethen près de Saint-Gall. La plus grosse quantité de drogue, soit 40 kilos, était cachée dans la voiture d'un Autrichien âgé de 40 ans. Il s'agit de l'une des plus importantes saisies d'héroïne du corps des gardes-frontière suisses.

SAINT-GALL

- Un élève a été condamné à une astreinte au travail de cinq jours dans l'affaire de l'incendie du Cycle d'orientation de Bulle, en mars dernier. Coupable d'incendie par négligence avec mise en danger d'autrui, ce Gruérien de 14 ans a reconnu avoir rangé un briquet dans son casier après avoir joué avec. Il a suffi que le briquet encore chaud touche du plastique ou un vêtement synthétique pour l'enflammer.

- Le tilleul tricentenaire de Bulle, malade, a dû être abattu. Quelques badauds sont venus assister à sa disparition et recueillir quelques brindilles de ce vénérable arbre devenu un

bole de la ville. Lieu où se rendait la justice, place du marché, pilier public, le tilleul fut aussi l'objet d'un véritable culte. Un tilleul de près de huit mètres de haut le remplacera dès le printemps prochain.

- Bulle a accueilli la neuvième Fête fédérale de musique populaire, qui a attiré plus de 40 000 personnes. Le cortège qui a défilé dans la cité a rassemblé près de 1 600 participants venus de toute la Suisse.

- Il a fallu deux bateaux remorqueurs et un pousseur pour effacer du lac de Morat le dernier signe visible du Monolithe moratois. Immergée de 2,5 m, la gigantesque plate-forme flottante en ciment qui supportait le cube d'acier de Jean Nouvel, à Morat, a regagné le chantier naval de Sugiez où elle avait été assemblée au printemps 2001. Il ne reste désormais plus rien de visible, des 38 000 m³ du bloc qui abritait trois panoramas dont celui restauré de la Bataille de Morat.

ZOUG

- Le Grand Conseil zougais devrait à nouveau siéger dans le bâtiment du gouvernement dès 2005. Les locaux ont été désertés après l'attentat de septembre 2001. Le gouvernement demande un crédit de 4,875 millions de francs pour leur rénovation. Un montant supplémentaire de 2,78 millions serait nécessaire pour un dispositif de sécurité accru. Au Parlement cantonal de se prononcer.

- Une forte explosion s'est produite au Manhattan-Club, au centre du village de Cham. Des témoins ont vu une personne sortir de la discothèque, les vêtements en feu, et s'enfuir au volant d'une voiture à plaques zurichoises. La police n'exclut pas l'hypothèse d'un attentat. La discothèque

Insolite

Connaissez-vous votre portrait politique ?

Les élections fédérales approchent et vous ne savez à quel saint (dicat) vous vouer ? Allez donc sur le site internet www.politarena.ch, répondez aux questions et, par analogie avec les réponses des grands partis, on vous dira de qui vous vous rapprochez le plus (un service de Coopération).

était fermée et vide au moment de l'explosion.

BÂLE-CAMPAGNE

• Pour la première fois en Suisse, une machine à calibrer les cerises en six tailles différentes a été présentée à Wintersingen (BL). Dans le même laps de temps, l'installation effectue le travail manuel de dix personnes. Elle fait quatre mètres de large, huit de long et deux de haut et peut trier 400 à 600 kilos de cerises à l'heure.

BÂLE-VILLE

• L'Allemagne a offert au ministère public de Bâle une reproduction de la plus ancienne carte céleste de l'humanité, un disque en bronze vieux de 3 600 ans découvert près de Nebra. Il y a un an, les autorités bâloises avaient arrêté deux personnes qui tentaient de revendre ce trésor archéologique dans un hôtel de la ville. Il avait été volé sur le lieu des fouilles dans l'est de l'Allemagne. La copie sera exposée dans les bâtiments du ministère public de Bâle.

BERNE

• La conseillère d'État bernoise Dora Andres a décidé de lancer une enquête par une personne neutre sur les dénonciations anonymes formulées contre la police cantonale. La personne fera en outre office de médiateur, ce qui permettra aux fonctionnaires de faire part de leurs observations ou de dénoncer des manquements.

• Des débordements ont eu lieu en marge d'une "promenade contre le fascisme" à Thoun. Parmi le millier de participants, quelques individus ont brisé des vitres et "tagué" des murs. Une personne recherchée a été arrêtée et douze autres placées en détention pour des éclaircissements complémentaires.

mentaires.

• Les communes bernoises doivent pouvoir introduire le droit de vote et d'éligibilité des étrangers. Le Grand Conseil a donné son aval à l'élaboration d'un article constitutionnel dans ce sens, malgré l'UDC.

VALAIS

• L'imam macédonien présenté pour assurer l'assistance et le service religieux du Centre islamique de Sion ne pourra pas venir s'établir en Valais. Le Gouvernement vaudois a en effet confirmé la décision du Service cantonal de l'état-civil et des étrangers (SEE) de ne pas lui octroyer de permis de séjour. L'Exécutif estime qu'il existe pour l'instant un intérêt public prépondérant à interdire la venue en Valais d'un imam de formation islamique wahhabite. Cette branche de l'islam est, selon de nombreux spécialistes, caractérisée par une vision basée sur la primauté d'une lecture littérale et puritaine du Coran.

• Le plus grand lac souterrain d'Europe accessible au public a rouvert ses portes à Saint-Léonard. La cavité avait été fermée en automne 2001 en raison d'un problème de stabilité de la voûte. D'importants travaux de consolidation ont été entrepris depuis. La voûte a été nettoyée des blocs fissurés, puis consolidée avec des barres métalliques.

ZURICH

• La formation des policiers spécialisés dans les renvois forcés de requérants d'asile se généralise en Suisse. Après Neuchâtel, 24 agents vont commencer des cours à Zurich. Ils y apprendront comment quelles mesures contraignantes sont autorisées.

• Cinq ans et demi après le "casse du siècle" à la poste de Fraumünster à Zurich, sept personnes ont été arrê-

tées. La justice cantonale les soupçonne de pouvoir donner des indications sur la part du butin qui n'a toujours pas été retrouvée. L'un des suspects, un homme de 44 ans, était un complice des braqueurs et a déjà été condamné. Les six autres personnes arrêtées n'avaient jusqu'ici jamais été appréhendées dans le cadre de l'enquête sur le hold-up.

• La ville de Zurich accueille son premier temple bouddhiste. Il a ouvert ses portes à Zurich-Altstetten après quatorze mois de construction.

• Quelque 6 000 enseignants zurichois ont fait grève pendant plusieurs heures dans près de 300 établissements. La grève visait les projets cantonaux d'économies dans le domaine de la formation et les projets de réductions de salaires.

VAUD

• La police a démasqué trois des casseurs du Lausanne Palace le 1^{er} mai dernier. Celui qui s'est livré aux plus

d'une femme âgée de 45 ans, ayant des problèmes d'alcool et connue de la police et dans plusieurs établissements de la ville. Un mineur, âgé de 16 ans, est également soupçonné d'avoir participé aux événements. Les inspecteurs estiment que sept à dix autres personnes doivent encore être découvertes dans le cadre de cette affaire. L'estimation des dégâts causés lors de cette manifestation qui a dégénéré est de l'ordre de 100 000 francs. L'événement avait provoqué beaucoup de bruit sur les plans tant politique que public.

• Près d'une centaine de villageois d'Assens ont rendu la visite que leurs "jumeaux" de Colombey-les-Deux-Églises (Haute-Marne) leur avaient faite le 6 octobre 2002. Pour l'occasion, la localité du général de Gaulle a été pavoisée aux couleurs helvètes et les armes d'Assens ont côtoyé celles de la Suisse et de la France sur la façade

Recevez gratuitement *Suisse Magazine*

Comme vous l'avez lu ailleurs, nous avons besoin de sous pour faire vivre *Suisse Magazine* (dont l'équipe est bénévole dans sa quasi-intégralité) mais il a encore plus besoin de lecteurs.

Incitez un nouveau lecteur à s'abonner, envoyez-nous son abonnement avec l'indication de son numéro d'abonné et un petit mot, nous vous offrirons immédiatement une prolongation gratuite de six mois de votre abonnement. Faites-nous connaître, demandez-nous des numéros pour faire savoir que *Suisse Magazine* existe. Il y a en France 20 000 Suisses qui semblent contents de *Suisse Magazine* et 130 000 qui ne savent pas qu'il existe.

grands dégâts en marge du cortège du 1^{er} mai a été arrêté. Il s'agit d'un jeune étranger de 27 ans domicilié à Lausanne. L'homme est arrêté aux aveux. Il a admis avoir cassé plusieurs vitres de la terrasse et celles de la porte d'entrée de l'établissement. Deux autres auteurs de dommages ont également été arrêtés. Il s'agit d'abord

de la mairie. Enfin, une "rue d'Assens" a été inaugurée par les édiles des deux communes jumelées. Seul le petit village vaudois est parvenu à séduire les autorités de Colombey, pourtant sollicitées par plus de 150 communes européennes pour un jumelage.

HENRIETTE